

# Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 187

DE LYON

Mardi 5 Juillet 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1<sup>er</sup> A 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES  
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.  
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent.  
le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella  
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent.  
le N°

ABONNEMENTS.  
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.  
Autres départements... 6 » 12 » 24 »  
Étranger (Union Postale)... 9 » 18 » 36 »

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE — CATASTROPHE MARITIME

### FAITS DU JOUR

La commission d'enquête continue ses travaux. Elle a entendu M. Pichot, M. Papillaud s'est défendu d'être l'X mystérieux.

De vifs incidents se sont produits devant la commission d'enquête. On s'attend à des révélations sensationnelles.

Un horrible naufrage s'est produit dans la mer du Nord. Un steamer danois a fait naufrage. Il y a plus de sept cents victimes.

Le général Kouropatkine aurait remporté une grande victoire sur le général Kuroki. Les pertes russes seraient de 17.000 hommes.

Le Sénat a continué la discussion de la loi sur l'enseignement congréganiste et la Chambre la discussion de la loi de deux ans.

Une locomotive a fait explosion gare Saint-Lazare, faisant plusieurs blessés et causant d'importants dégâts matériels.

### OPINIONS

#### RÉPUBLIQUE A L'ENVERS

Paris, 3 juillet.

Vous rappelez-vous cette étrange maison qui faisait la joie des badauds dans la rue de Paris à l'Exposition de 1900 ? Portes, fenêtres, cintres, corniches, pignons, tout y était sens dessus dessous ; on l'appelait « la Maison à l'envers ». La République actuelle lui ressemble tout à fait. Elle marche la tête en bas, et, si cela continue, elle se jettera par terre.

L'histoire nous avait appris que la République était un régime d'honneur et de liberté ; nos pères nous ont dit qu'après la chute de l'Empire, l'immense majorité du peuple français accueillit avec enthousiasme la constitution démocratique et put croire enfin qu'une ère nouvelle s'ouvrait, où les lois apportant l'égalité pour tous transféraient bientôt les moeurs et fonderaient sur la vertu les devoirs et les droits des citoyens.

Ces beaux rêves sont dissipés, ce beau temps n'est plus et ne peut plus être. Les leçons mêmes des événements ne comptent pour rien ; chaque jour à son petit bilan d'incohérences nouvelles ; chaque semaine met la République un peu plus bas. Je sais bien que tout le monde, républicains et conservateurs, en convient ; mais on ne saurait trop pousser le cri d'alarme.

Montesquieu a écrit : « Les politiques grecs qui vivaient dans le gouvernement populaire, ne reconnaissaient d'autre force qui put le soutenir que celle de la vertu. Ceux d'aujourd'hui ne nous parlent que de manufactures, de commerce, de finances, de richesses, et de luxe même. » Ceux d'aujourd'hui, disons-nous à notre tour, ne nous entendent que de corruptions et de scandales.

« Votre hypocrite langage déceit vos origines ecclésiastiques », cria, ou à peu près, au président du conseil, un ancien ministre. « Je ne m'enrichis pas, moi, des débris des congrégations », riposta M. Combes à M. Millerand. « Vous êtes un menteur », dit un haut fonctionnaire du ministère du commerce au secrétaire général du ministère de l'Intérieur. « Vous en êtes un autre », répond à M. Michel Lagrave M. Edgar Combes.

Là-dessus, la vie nationale est suspendue ; le Parlement met au second plan toutes les réformes sociales et même l'expédition des affaires courantes, et se passionne pour ce championnat d'infamie. Ainsi la République ment une fois de plus à son principe.

Une République où la magistrature est méprisée, n'offre guère de différence avec l'Etat le plus despotique.

Nous savons aujourd'hui ce que nos gouvernants ont fait de cette institution. Jusqu'à présent, la justice était décriée sans doute ; et des affaires telles que l'affaire Humbert lui avaient ôté tout son vieux prestige ; mais ses représentants directs ne s'étaient pas encore offerts d'eux-mêmes à la mésétime publique. Voilà qui est fait depuis la déposition du procureur général. Désormais personne en France ne peut ignorer qu'un magistrat est pris entre sa révocation et le fait du prince. Cela signifie qu'en alléguant la raison d'Etat, l'est-à-dire le prétexte monarchique.

un garde des sceaux peut, à l'heure où nous sommes, disposer à sa guise de la conscience des juges et des procureurs qui sont sous ses ordres ; par conséquent, il fait servir à son intérêt ou à ses fantaisies la loi qui devrait être, sous le régime démocratique, la suprême sauvegarde des citoyens.

Beaucoup de vieux républicains trouvent cela abominable. Comme j'en entendais un l'autre jour, dans un groupe, se plaindre amèrement d'une telle déchéance, un ministériel lui répondit : « Le fait du prince, puisque fait du prince il y a, vaut mille fois mieux que le fait de l'Eglise, ou le fait des agents de change ; ou le fait de la Patrie française, car les actes judiciaires de nos magistrats d'aujourd'hui cachent toujours le fait de quelqu'un. » Cette déconsidération de la magistrature est donc générale ; la République en est singulièrement affaiblie.

La République est, en outre, vicieuse dans son principe de gouvernement. Montesquieu, que je cite encore, parlant des décadences de l'ancienne Rome, dit : « Ils se trouvèrent revêtus de la puissance consulaire et de la puissance tribunitienne. Dix hommes, dans la République, eurent seuls toute la puissance législative, toute la puissance exécutive, toute la puissance des jugements. Rome se vit soumise à une tyrannie aussi cruelle que celle de Tarquin. Quand Tarquin exerçait ses vexations, Rome était indignée du pouvoir qu'il avait usurpé ; quand les décadences exercèrent les leurs, elle fut étonnée du pouvoir qu'elle avait donné. »

Je ne sais si la République française est actuellement dirigée par dix hommes ou par vingt, mais ce dont je suis sûr, c'est que ses destinées sont aux mains d'un tout petit groupe de tyrans qui opèrent dans l'ombre. Le régime parlementaire étant depuis longtemps faussé et presque supprimé, il n'y a plus aucun contre-poids à leurs décisions ; elles sont sans appel.

Ce qui se passe en ce moment est prodigieux. Le gouvernement met en branle toute la machine judiciaire, parlementaire et policière pour empêcher la divulgation du nom de l'X... des Chartreux. Il menace les fonctionnaires, il intimide les magistrats, s'entremet auprès des bons pères, et lance dans les couloirs de la Chambre ses agents qui invoquent l'intérêt supérieur de la République. Ainsi le nom de l'X reste mystérieux pour le salut du ministère, c'est-à-dire d'une demi-douzaine de députés. Au contraire, s'agit-il d'un secret qui intéresse la défense nationale, c'est-à-dire, le cas échéant, le salut de la patrie, ces mêmes hommes qui viennent de parler au nom de la République pour assurer l'anonymat d'un corrupteur, jettent en prison quatre officiers qui refusent de livrer le nom d'un important espion étranger, désigné sous un pseudonyme.

Une telle contradiction montre bien que l'intérêt personnel seul les guide et qu'au lieu d'être les mandataires du peuple, ils ne représentent qu'une coalition d'ambitions et d'appétits. Sous la direction de politiciens aussi peu soucieux du bien et de l'honneur national, la République s'écarte chaque jour davantage de son idéal et de ses origines.

Louis DAUSSET.

### Notes Politiques

#### LA CLÉ DU MYSTÈRE

Le gouvernement a fait arrêter trois officiers, deux capitaines et un colonel. Il s'agit encore, bien entendu, de l'affaire Dreyfus.

A l'heure même où l'on emprisonnait ces trois victimes du traître, M. Labori, avec la franchise brutale qu'on lui connaît faisait des aveux sur ce qui s'est passé à Rennes. Il nous apprenait que :

1° La famille Dreyfus avait été rassurée par le ministre Waldeck, mais que celui-ci n'a pas tenu toutes ses promesses ;

2° Le gouvernement s'était engagé « à faire triompher l'innocence », c'est-à-dire à faire acquitter Dreyfus ;

On s'explique maintenant comment deux juges militaires se sont prononcés en faveur du condamné : ils ont acquitté par ordre ; les cinq autres n'ont voulu obéir qu'à leur conscience.

M. Labori a exprimé l'espoir que le troisième procès Dreyfus « se déroulera devant la justice militaire sans intervention du gouvernement dans un sens ou dans l'autre », en d'autres termes que le scandale de Rennes ne se reproduira pas et que les juges resteront libres.

Il a ajouté : « Il faut que l'affaire vienne devant un conseil de guerre que l'on ne devra pas composer », en d'autres termes devant un tribunal qui ne sera pas formé

d'officiers arrivistes disposés à innocenter le traître pour avoir un galon de plus.

Les déclarations de M. Labori sont capitales. Elles montrent le procès de Rennes sous son véritable jour : une comédie judiciaire montée par le gouvernement avec un dénouement qui n'avait pas été prévu.

Ainsi, avant le jugement, on avait fait des promesses à Dreyfus !

Ainsi, pendant le procès, on a exercé une pression sur le conseil de guerre et on a tenté de violenter la conscience des juges !

Déjà, à diverses reprises, dans une série d'articles, notamment, M. Labori avait fait allusion aux moyens odieux employés pour faire acquitter Dreyfus, moyens qui ont révolté sa conscience d'honnête homme et qui lui ont fait abandonner la défense de son client.

Allons, alors, la vérité est en marche ! Mais à l'heure même où elle arrive et se dévoile, le gouvernement a le cynisme de faire arrêter des officiers qui ont contribué au châtiment du traître !

On ne saura jamais combien on aura sacrifié d'innocents pour sauver ce misérable ! — E. M.

### INFORMATIONS

Paris, 4 juillet.

LES AMIS DES ANGLAIS. — On télégraphie de Londres l'information suivante : M. de Pressensé a présidé une réunion de la commission exécutive de l'Association de la question d'Orient.

« Cette association a nommé M. Jean Longue secrétaire correspondant pour la France, le professeur Sergi, comme correspondant pour l'Italie.

« Elle a nommé comme vice-présidents : MM. Anatole France, Président Pasteur, Georges Clémenceau, Jean Jaurès, et parmi les honoraires : MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

« M. Delpech, sénateur français, a remercié les Anglais de leur accueil. M. de Pressensé a remercié MM. Marcora, le prince Balhazar, Odeïchachi, Villari, Moneta.

« M. de Pressensé a dit au comité que ses amis et lui de la Chambre des députés feront des efforts pour obtenir une démonstration navale dans les Dardanelles.

rivée ce matin, annonce que le steamer *Norga* était parti de Copenhague à destination de New-York, avec plus de sept cents émigrants. Le navire a donné sur l'écueil de Rockhall mardi matin, à sept heures et demie.

On évalue à sept cents environ le nombre des noyés.

#### RÉCIT D'UN NAUFRAGÉ

Londres, 4 juillet.

Voici le récit qu'un des survivants du *Norga* a fait à Grimsby à son débarquement, sur l'épouvantable désastre qui vient de se produire dans la mer du Nord : « Je me reposais dans ma couchette, attendant mon petit déjeuner, après m'être déjà levé pour faire ma toilette, lorsque nous entendîmes un choc, aussitôt suivi d'un second. M'étant aussitôt précipité sur le pont, je vis que quelque chose de sérieux venait d'arriver et je retournai précipitamment à mon poste de cabine pour prendre mes quelques effets.

« Une foule se pressait sur le pont et l'écouille était obstruée par les émigrants. On était en train de mettre les canots à la mer. Je me dirigeai en toute hâte vers l'un d'eux.

« Il ne s'était pas produit la moindre panique. Au moment où je gagnai le canot, quatre ou cinq personnes y étaient déjà embarquées. Nous nous éloignâmes du navire et, heureusement pour nous, le seul marin du *Norga* qui a été sauvé se trouvait être des nôtres et put diriger l'embarcation, pendant que nous voyions chavirer deux des autres canots, la mer étant houleuse et personne ne sachant conduire.

« Nous fîmes route droit devant nous et vingt-quatre heures plus tard, la *Silvia* nous recueillit. Deux cent cinquante personnes furent sauvées, mais avec une ceinture de sauvetage se noyèrent devant nous. Sept cents environ ont dû se noyer.

« Le petit flot de Rockhall, sur lequel le *Norga* a donné, est situé dans l'Atlantique au nord, sur la route de la Scandinavie aux Etats-Unis, à deux cent quatre-vingt-dix milles de la côte écossaise et à deux cent soixante milles de la côte septentrionale d'Irlande. C'est un rocher isolé qui s'élève à une hauteur de vingt mètres au-dessus de la surface de la mer.

« Le *Norga*, capitaine Gundel, était un navire en fer à hélice ; à trois mats de 3318 tonnes. Il avait été construit en 1884 par MM. Stephen et fils, de Glasgow, et appartenait à la Compagnie des bateaux à vapeur Forende, de Copenhague.

#### LE SAUVETAGE

Copenhague, 4 juillet.

Un télégramme expédié de Stornoway (île de Dévis) à la Compagnie des Vapeurs Réunis annonce que parmi les survivants du vapeur *Norga* 42 ont été amenés aujourd'hui à Stornoway à bord du vapeur *Cervonia*, du port de Dundee. Le reste de l'équipage est arrivé également aujourd'hui à la même destination à bord du vapeur *Energie*.

### La Guerre Russo-Japonaise

Bruit d'une victoire russe. — Les pluies et les opérations. — La défense de Port-Arthur.

#### LA SITUATION

Les Japonais, vaniteux et présomptueux, se croient déjà vainqueurs de la Russie. Les quelques succès qu'ils ont remportés — et qui, d'ailleurs, leur ont coûté fort cher — les ont absolument grisés. Voici qu'ils font connaître *très et très* les conditions de paix qu'ils imposent au gouvernement russe. Ils ont leurs généraux auront définitivement écrasé l'armée de Kouropatkine. C'est une association politique, tout récemment fondée à Tokio, dont l'influence s'accroît chaque jour et qui aspire à jouer au Japon un rôle prépondérant, qui a élaboré la liste des revendications à formuler à la fin de la guerre et qui leur a donné le plus grand publicité dans un manifeste retentissant. Les voici :

1° Occupation définitive de Port-Arthur.  
2° Protectorat japonais sur la Corée.  
3° Cession par la Russie de l'île Sakhaline, des provinces maritimes et des bouches de l'Ooussouri ;  
4° Internationalisation du Transsibérien ;  
5° Remise de la Mandchourie à la Chine.

Les prétentions nipponnes ne sont pas minces, comme on le voit. Elles répondent, d'ailleurs, très bien à l'état d'esprit des Japonais, qui n'ont jamais douté de la victoire finale et sont très convaincus que la Russie sera honteusement étreinte à son bon compte. Pendant qu'ils y étaient, les membres de l'Association politique de Tokio auraient pu revendiquer toute la Sibirie. Pourquoi pas même l'occupation permanente de Pétersbourg et de Moscou.

#### LES OPÉRATIONS EN MANDCHOURIE

##### UNE VICTOIRE RUSSE

De Saint-Petersbourg au *Standard* : Londres, 4 juillet.

Le bruit court que le général Kouropatkine a repoussé les troupes du général Kuroki, mais avec une perte de 17.000 hommes.

#### MARCHE EN AVANT DES JAPONAIS

Liao-Yang, 4 juillet.

On annonce que deux divisions japonaises commandées par le général Kuroki sont à 30 verstes à l'est de Liao-Yang. Il s'agit de la garde impériale et de l'autre division qu'on avait perdue de vue depuis quelque temps.

L'effectif de ces deux divisions est de 20 à 30.000 hommes.

#### TEMPS D'ARRÊT DANS LES OPÉRATIONS

Liao-Yang, 4 juillet.

Les deux combattants semblent inactifs. Les Japonais se sont repliés vers la région sèche et sablonneuse pour y attendre la belle saison. Les Russes sont revenus à leurs anciennes positions à 40 verstes à l'est de Liao-Yang.

La nouvelle de la réoccupation de la passe de la Dalnie par les Russes était prématurée. Les pluies ont empêché tout engagement depuis le jour où les Russes cédèrent la place à l'infanterie japonaise. Ni eux ni leurs adversaires ne peuvent y attendre en forces suffisantes pour rendre l'occupation effective. La boue ne permet pas de mouvoir les transports ni les canons.

Les 2 armées bivouaquent des deux côtés de la passe. Kouropatkine devant l'impossibilité de livrer bataille à cause des pluies et de la retraite des Japonais retourne à Hai-Tcheng avec les attachés militaires. Les troupes russes font preuve d'un excellent esprit au milieu de ces terribles difficultés. Ce n'est partout que boue et eau. Il ne reste pas un endroit sec où camper. Souvent les soldats ont à passer 12 heures sous les pluies avant de se préparer une soupe qui les réchauffe.

Malgré tout cela, le soldat reste patient et de bonne humeur. Les transports arrivent ici couverts d'une épaisse couche de boue. Tous les correspondants à quel que nationalité qu'ils appartiennent rendent hommage à la considération que témoigne aux Chinois le soldat.

#### A Port-Arthur

De Shanghai au *Standard*. Les navires de guerre *Rossia*, *Rurich*, et *Gromobol*, ont été vus hier soir au large de Tsoushima et, entre 8 et 9 heures du soir, on a entendu le son d'une canonnade qui a duré un quart d'heure.

Tokio, 4 juillet.

Les Russes font une résistance acharnée à quinze milles de Port-Arthur ; leur quartier général est à 8 milles de la ville. Ils ont 12 pièces de canons en position dans les montagnes situées à 45 milles de la ville.

Il y a actuellement dans les hôpitaux 700 blessés de la bataille de Hanchau. Les blessés russes tentent de gagner Tchén-Pou dans les jonques, mais l'opération est difficile. Outre le contre-torpilleur arrivé à Inkou, trois torpilleurs se sont échappés de Port-Arthur.

### L'AMBASSADE DU VATICAN

Paris, 4 juillet.

Cela devenait la question du jour. M. Combes veut-il rompre avec Rome ou ne le veut-il pas ?

Comme il a refusé de le dire à la commission du budget, qui le lui demandait, on ne savait plus. Les ministériels frissonnaient d'impatience.

M. Combes a voulu le rassurer. Il n'a point parlé lui-même ; mais son *alter ego* s'est chargé de faire, à sa place, les déclarations opportunes.

M. Jaurès a pris, en effet, le chemin du « fer », et, à Rome, devant une assemblée nombreuse, il a formellement affirmé que la définitive rupture avec Rome était imminente.

Puisque M. Jaurès a dit cela, c'est que M. Combes l'y autorisait. Et, puisque M. Jaurès l'a dit, M. Combes est engagé.

Ni M. Jaurès ne voudrait mettre M. Combes dans l'embarras, ni M. Combes ne voudrait désobliger M. Jaurès.

Il y a partie liée entre ces deux messieurs, personne ne l'ignore.

« Alors, pourquoi M. Combes n'a-t-il pas fait lui-même ces déclarations qu'on lui demandait ? Chercha-t-il seulement à taquiner la commission du budget ?

Non ; il désirait ménager à la fois certaines personnes et d'autres. A celles-ci, M. Combes signalera qu'il s'est obstiné ment ; et à celles-là il lui sera facile d'insinuer qu'il s'est tu, mais que M. Jaurès a parlé pour lui.

Pour comprendre comment le général André a pris cette extraordinaire initiative, il faut se rappeler que le commandant Guignot a adressé au président de la Chambre criminelle, le matin de l'arrêt de révision, un télégramme le prévenant que certains prétendus faits nouveaux étaient basés sur des textes ou falsifiés ou faux.

Dans ses dépositions des 14 et 16 mai devant la Chambre criminelle, il a dit sur quelles raisons il s'appuyait pour porter cette accusation : le ministre de la guerre s'est trouvé, par extension, visé, dans ces déclarations du commandant Guignot.

C'est alors qu'a germé, dans la pensée du ministre, l'idée de faire faire ce témoin dont la déposition le met en cause, en le taxant de folie, et en machinant, à la faveur d'un on ne sait quelles complications, cet examen médical, nié par les agences offi-

cieuses, alors qu'il avait déjà reçu un commencement d'exécution.

Le commandant Guignot était à Paris ces jours-ci appelé comme témoin au procès Rochefort-Valcros ; les personnes qui se sont entretenues avec lui nous assurent qu'il ne donnait nullement l'impression d'un homme qui ne jouit pas de toutes ses facultés. Sa famille et ses proches ont été, au reste, les plus surpris, en apprenant les ordres aux fins d'internement donnés par le ministre.

#### AUDITION DE DREYFUS

La *Liberté* croit savoir qu'Alfred Dreyfus, sur sa demande, a été entendu la semaine dernière à titre de renseignement, par la chambre criminelle de la Cour de cassation à propos de certains témoignages qu'elle voulait rectifier. Comme il ne déposit pas en qualité de témoin aucune question ne lui fut posée.

### L'Affaire des Chartreux

Toujours l'X... mystérieux. — Devant la commission d'enquête. — Le bonnet de M. Pichot. — M. Papillaud. — Les incidents. — Suite des dépositions.

#### LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 4 juillet.

La séance est ouverte à 1 h. 1/2, sous la présidence de M. Flaudin.

Le président communique plusieurs lettres. Le prieur de Chambaraud écrit qu'il n'a jamais connu de frère convers du nom de Rebel.

Le ministre des Travaux publics, M. Maruéjouls, écrit qu'il a été très désagréablement surpris de lire qu'on avait trouvé une lettre de lui dans les papiers Chabert, qu'il ne connaît absolument pas. Il a simplement recommandé la nomination et la promotion dans la Légion d'honneur de son compatriote Firmignac, qui lui avait dit n'avoir d'autre appui que celui du sénateur Abeille et du député Chauvière.

M. Firmignac, de son côté, proteste contre les accusations lancées contre lui par un membre de la commission. Depuis trois ans, il ne fait plus partie de la Compagnie française des moteurs à gaz et des constructions mécaniques, qui est sa débiteur, et il a assigné les administrateurs de cette compagnie pour abus de citation directe, en paiement des dommages et intérêts.

#### AUDITION DE M. PICHOT

La commission décide de recevoir immédiatement M. Pichot qui demande à être entendu. M. Pichot est introduit.

M. Pichot. — Sur les instances de M. le Président, j'ai écrit de nouveau au Prieur des Chartreux pour le prier de venir déposer ou de recevoir une délégation. Le Prieur a répondu par un refus. Je maintiens ma déclaration concernant M. Cendré. Le docteur Achard m'a écrit pour me confirmer le dire de M. Cendré au sujet de l'X. De plus, M. Cendré a dit au docteur (c'est le docteur qui a interrogé dans une lettre) qu'il avait reconnu la personne en question parmi les photographies que lui a présentées le rédacteur du *Matin*.

M. Arago demande la confrontation de M. Cendré avec M. le docteur Achard.

M. Poulain. — M. Pichot est-il disposé à insister auprès de M. Cendré devant la commission pour lui faire dire la vérité ?

M. Pichot. — Oui, et il en a pris connaissance dans une lettre que je vous ai adressée trop loin dans ses affirmations ; j'ai reçu de plus une lettre de son fils confirmant les lettres du docteur.

M. Pichot se retire.

M. Ménard. — Tout ceci rend hommage à la parfaite bonne foi de M. Pichot et la sincérité de ses efforts pour arriver à la vérité ou à son défaut, à autre part, que M. Cendré a été influencé pour garder le silence ; je demande à M. Krauss, avant qu'on entende M. Papillaud, de bien vouloir communiquer à la commission la dépêche qui l'a informé des sites retenus par M. Cendré à Saint-Laurent-du-Pont avant son départ pour Paris.

M. Krauss. — M. Ménard croit à tort que le nom de M. Papillaud figure sur une dépêche ou que j'ai moi-même désigné M. Papillaud. Le bruit qui a couru récemment de moi en aucune façon. Je ne fais d'ailleurs aucune allusion à verser à la commission la dépêche que j'ai reçue.

M. Baudou. — Je crois que l'on n'obtiendra rien du témoin Cendré, mais on pourrait demander à M. Pichot les photographies qu'il a montrées à M. Cendré ; en procédant par élimination peut-être pourrait on obtenir des indices intéressants.

M. Déri

M. Papillaud. — La commission connaît ma proposition...

M. Bonnevay donne lecture du compte rendu in-extenso de la séance.

M. Papillaud. — Puis-je demander à M. Rouzé pourquoi il a prononcé ce nom ?

M. Rouzé. — Parce que j'avais entendu prononcer dans les couloirs sans aucun commentaire...

M. Papillaud. — Je n'ai rien à ajouter au compte rendu qui vient d'être lu...

M. Colin dit qu'il est évident que l'on n'arrivera pas à la découverte de la vérité.

DEPOSITION DE M. GARAPON. M. Garapon, rédacteur à l'Echo de Paris est introduit.

M. Papillaud. — C'est ce M. Garapon qui a été mon nom à M. Krauss ?

M. Garapon. — J'en appelle à M. Krauss, je n'ai pas cité le nom de M. Papillaud à M. Krauss.

M. Krauss. — J'ai déjà dit que ni M. Garapon ni moi n'avons prononcé le nom de M. Papillaud...

M. Garapon. — Pas au moment où j'ai eu une conversation avec M. Krauss ; depuis, ce bras a pour eu effet.

M. Caffarelli rappelle la première déclaration de M. Garapon.

M. Krauss. — Il n'y a aucune contradiction. M. Garapon n'a qu'à se défendre sur le sujet de l'absence de M. Papillaud en demandant s'il y avait d'autres journalistes présents.

La clôture de l'incident est prononcée. M. Poulain. — Y aurait-il indiscret à demander à M. Papillaud le but de son récent voyage à Grenoble et à Pignerol ?

M. Papillaud. — Oui, mais je puis dire qu'il n'a aucun rapport avec le travail de la commission.

M. Rabier. — J'ai reçu un petit bleu me sommant de révéler dans quelles conditions j'ai communiqué à M. Papillaud les conclusions de mon rapport.

M. Pichat est introduit. M. Pichat. — J'ai déjà supplié M. Cendré de dire tout ce qu'il sait, j'ai l'air encore de parler au nom de tous les amis des Chartreux.

M. Cendré. — Si on me montre des photographies je dirai si je reconnais la personne. M. Arago. — Parmi plusieurs photographies il est possible que M. Bichat en ait choisi une et soit tombé juste du premier coup.

M. Poulain. — Je fais remarquer au témoin que s'il s'expose à ce qu'on demande contre lui des poursuites judiciaires et qu'il est de son intérêt de répondre franchement aux questions qui lui sont posées.

M. le Président. — A qui avez-vous promis de ne pas parler ? M. Cendré. — Je n'ai vu personne.

MM. Pichat et Cendré se retirent. M. Michel Lagrave est introduit. DÉCLARATIONS DE M. MICHEL LAGRAVE

M. Lagrave. — Les déclarations que j'ai faites au sujet de la photographie de M. le procureur de la République et qui a été communiquée à la commission, il n'est pas possible que rien n'ait motivé la phrase me représentant comme en relations à propos d'affaires industrielles avec MM. Chabert, Laurens et Bonnet.

M. Lagrave. — De l'entretien que j'avais eu avec M. Edgar Combes et qu'il m'a fait rappelés qu'il avait dit que c'était M. Bulot qui avait demandé le nom de M. Chabert, et c'est pour cela que j'insistais pour ce point.

M. G. Berger. — Comment se fait-il que le nom de M. Lagrave soit cité dans le rapport du procureur de la République, alors qu'il ne figure pas dans les scellés n° 1. N'est-ce pas la preuve d'une machination ?

M. Beaugerard. — Avez-vous entretenu le ministre du Commerce de l'affaire de M. Chabert ? N'est-ce pas lui qui vous a dit que M. Bulot demandait le nom de M. Edgar Combes.

M. Bonnevay. — A votre connaissance, des mesures ont-elles été prises récemment contre vous ? M. Lagrave. — Non, je continue mon service sans aucune modification.

M. Lagrave se retire. DÉPOSITION DE M. FORT M. Fort est introduit.

M. Fort, chef de cabinet du président du Conseil, prête serment. M. le Président. — Etiez-vous témoin du mariage de M. Vervoort et était-ce la place de M. Edgar Combes ?

M. Fort. — Oui, mais je ne remplaçais nullement M. Edgar Combes. C'est M. Gervais qui est venu me chercher pour assister M. Vervoort qui se mariait à la mairie de la rue d'Anjou, tout proche du ministère, parce qu'un témoin, M. Pignorelli, le nom, m'aurait dit, j'étais sur le point de sortir et je suis allé donner ma signature à la mairie, voilà tout.

M. Rudelle. — Vous étiez arrivé de déjeuner avec M. Lagrave et M. Edgar Combes ? M. Fort. — Je ne saurais préciser, cela remonte à quelques mois.

M. Rudelle. — Avez-vous déjeuné ou dîné avec M. Vervoort ? M. Fort. — Jamais.

M. de Benoist. — M. Lagrave vous a plusieurs fois demandé de faire passer une note à M. Edgar Combes qui avait été reçu par le président du Conseil alors qu'il n'avait réellement pas été reçu ?

M. Fort se retire. La commission décide qu'on communiquera à M. Lagrave la sténographie des dépositions qui le concernent.

M. Poulain s'oppose à ce qu'il soit donné au témoin qui a été demandé de M. Papillaud en raison de son attitude devant la commission.

M. Lerolle. — M. Krauss paraît croire qu'on pouvait avoir les Chartreux si on se rendait dans le pays, s'il a des indices à ce sujet, je le somme de les faire connaître.

M. Krauss. — Si j'avais des indices je les ferais connaître. M. Rabier. — Je désire la lumière, mais je désire aussi qu'on en finisse, si on attend encore deux ou trois jours on n'arrivera jamais à la discussion du rapport avant notre séparation.

M. Poulain demande qu'on suspende la séance. M. Beaugerard. — Il me paraît que les deux questions sont liées. On ne peut accepter le rapport qu'après l'enquête complètement close.

M. Codel. — Je demande que la commission décide en principe qu'elle nommera ce soir son rapporteur ; cela n'empêchera pas d'entendre ensuite d'autres témoins.

M. le Président. — On ne peut renoncer à une déposition de témoin quel qu'il soit de laquelle pourrait jaillir la lumière. (Approbation.) La commission décide qu'elle ne citera pas le docteur Achard.

REPRISE DE LA SÉANCE La séance est reprise à 5 h. 3/4. La commission décide qu'elle tiendra séance ce soir pour la nomination du rapporteur, mais qu'aucun procès verbal de la discussion préalable ne sera communiqué à la presse.

M. Bichat est introduit. DÉCLARATION DE M. BICHAT M. le Président. — Vous n'avez présenté qu'une seule photographie à M. Cendré ?

M. Bichat. — Une seule. M. le Président. — Pouvez-vous nous dire laquelle ?

M. Bichat. — Je ne le peux pas. M. Rabier. — Pouvez-vous nous communiquer la série des photographies que vous avez ?

M. Bichat. — Non, le nom était sur la photographie. Ce nom a-t-il été prononcé dans notre enquête ?

M. Rabier. — Pourquoi n'en avez-vous montré aucune ? M. Bichat. — Elle s'est trouvée la première.

M. Rabier. — Avez-vous la photographie d'un des 32 membres ? M. Bichat. — Puisque le docteur Achard rapporte que M. Cendré la reconnut, vous savez qu'il était.

M. Bichat. — Mais je ne veux rien dire. M. Rabier. — Toutes avaient de la barbe.

M. Rabier. — Combien en avez-vous ? M. Bichat. — Sept.

M. Mulac. — Ainsi, il y a le prieur des Chartreux, M. Cendré et vous qui connaissez l'X... M. Bichat. — Je n'ai aucune confiance dans le témoignage de M. Cendré.

M. Mulac. — Un témoin a prétendu qu'il n'avait pas dit qu'il était un membre de la commission, cette photographie est-elle celle d'un parlementaire ?

M. Bichat. — Non, il ne s'agit ni d'un député, ni d'un sénateur, ni d'un journaliste, mais d'une personnalité politique dont le nom a été prononcé déjà à la commission d'enquête.

M. le Président. — Est-ce une personnalité connue ? M. Bichat. — Je ne puis répondre, je ne le dirais pas ; j'estime que mon devoir est de me taire.

M. Cendré se retire. M. Baudou. — Ne croyez-vous pas que M. Cendré dit la vérité lorsqu'il affirme qu'il ne reconnaît la photographie ?

M. Bichat. — Je ne le crois pas. M. le Président. — Ne pouvez-vous pas nous donner la photographie en question mêlée à un certain nombre d'autres ?

M. Bichat. — C'est trop délicat. M. le Président. — Vous laissez peser la calomnie sur un certain nombre de personnes, alors que vous pourriez faire la lumière, c'est cela qui rend votre situation délicate et votre responsabilité lourde.

M. Rabier. — Vous dites que ce n'est ni un journaliste, ni un député, que c'est une personnalité politique appartenant à un cercle restreint et vous dites que son nom a été prononcé dans l'enquête. Ne voyez-vous pas que vous prenez un responsable très grave ?

M. Codel demande que M. Bichat obtienne l'autorisation de parler de son journal. M. Rudelle. — La déposition de Cendré est maintenue, conforme à celle de M. le docteur Achard ; il importe d'entendre ce docteur. (Assentiment.)

M. Bichat consent à demander l'autorisation à son directeur de fournir à la commission d'enquête les éléments de l'expérience qu'il veut faire, rapporter par lui-même les photographies qu'il aura glissées un exemplaire semblable à celui qu'il a mis sous les yeux de Cendré.

M. Bichat se retire. La séance est levée à 7 heures. CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris, 4 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Brisson. La proposition de M. Bienvenu Martin ayant pour objet de supprimer l'autorisation nécessaire aux communes et aux établissements publics, pour ester en justice, est adoptée après déclaration de l'urgence.

La proposition Coustant, tendant à faire bénéficier du quart de marine les parents d'un militaire ou d'un marin blessé en service, est renvoyée à la prochaine séance.

LA LOI DE DEUX ANS On revient à la loi de recrutement. L'article 72, relatif aux emplois réservés aux sous-officiers, est adopté avec la modification de M. Rouzé, apportant aux sous-officiers sans maintien au corps après 45 ans de service, en attendant un emploi, ce temps n'entrera pas en compte pour la durée du service.

L'article 73 est réservé. Les articles de 74 à 82 sont adoptés sans opposition. L'article 83 est adopté.

A l'article 84, relatif aux Insoumis, M. M. Perroche et Julien Goujon demandent la suppression d'un paragraphe qui est rejeté par 345 voix contre 206.

M. Berteaux demande qu'on réserve l'article 84. Il en est ainsi décidé. LE SERVICE POUR LES COLONIES Les articles 85 à 89 sont adoptés, sauf le 88 qui est réservé.

Sur l'article 90, relatif au recrutement en Algérie, M. Germain-Réache propose un amendement tendant à apporter aux Français et Français naturalisés de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, les dispositions de la présente loi, en leur faisant faire deux ans de service.

M. Berteaux combat cet amendement. L'amendement est repoussé. M. Sénac développe un autre amendement non accepté par la commission, qui est rejeté.

Le général André, parlant sur l'article, dit qu'il n'a pas compétence pour la défense des colonies, laquelle regarde le ministre des colonies, mais qu'en ce qui concerne l'Algérie, il serait très heureux de voir les jeunes Algériens faire deux ans de service.

M. Messimy demande à la Chambre d'accepter le texte de la commission. M. Berteaux annonce que la commission maintient son texte.

M. Etienne. — Il y a des familles nombreuses, par les colonies algériennes, pendant deux ans, vous allez prendre des bras nécessaires. Si vous éloignez les colons français, par qui les remplacerez-vous ? par des étrangers ? (Applaudissements.)

Le général André demande que la loi ne soit applicable que deux ans après la promulgation, conformément au vote du Sénat.

M. Berteaux soutient le système de la commission. Une discussion s'engage sur ce point entre M. Berteaux et le général André.

M. du Halgouet demande à la Chambre de voter le texte du Sénat. On adopte, par 481 voix contre 72, ce paragraphe : « A dater du 1<sup>er</sup> janvier qui suivra la promulgation, les autres dispositions de la loi (deviendront applicables. » L'ensemble de l'article 97 est voté.

On adopte les derniers articles du projet sans opposition. La commission fera demain son rapport sur les articles réservés. LE PROJET THIERRY

M. Thierry demande l'urgence et la discussion pour son projet. M. Brisson. — Ce n'est pas se conformer au règlement que de reprendre, sous forme de proposition, une interpellation.

M. Thierry. — Devant la gravité de la situation faite à Marseille par des graves nécessités, mon intervention devient de toute première importance. La motion porte sur la promesse que le gouvernement aurait faite de protéger la main-d'œuvre algérienne pour le débarrasement des premiers d'Algérie sur le port de Marseille. Il y aura alors certains monts de conflits avec les dockers de Marseille qui n'accepteront pas cette façon de procéder.

L'orateur est applaudi par le centre et la droite. Sur la demande de M. Combes le renvoi de la motion Thierry est prononcé par 330 voix contre 226. La séance est levée à 7 heures.

SENAT Paris, 4 juillet. La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

La Suppression de l'Enseignement Congréganiste On adopte le paragraphe 3 de l'article 4 du projet de loi tendant à la suppression de l'enseignement congréganiste.

L'amendement Halgan est repoussé par 167 voix contre 89. Le paragraphe 3 est voté par 169 voix contre 97.

On vote le crédit supplémentaire pour le chemin de fer de Kayes au Niger. Le président prononce ensuite l'éloge funèbre de Murracoli.

On revient à l'enseignement congréganiste. Le paragraphe 4 est voté par 175 voix contre 99.

M. de Lamarzelle défend un paragraphe additionnel permettant aux congrégations de se transformer en associations religieuses et d'éviter ainsi la liquidation.

M. de Lamarzelle insiste beaucoup sur l'excellence du moyen. L'orateur n'a aucune confiance dans notre magistrature. (Vives protestations à gauche.)

M. Chaumié. — L'amendement Lamarzelle permettrait à la congrégation de se perpétuer à l'échelle de son nom.

M. Vallé affirme naturellement l'indépendance de la magistrature. L'amendement Lamarzelle est repoussé par 168 voix contre 88.

Avant de mettre aux voix l'article premier, le président donne la parole à M. Vallon qui en demande le rejet.

Amendement Wallon M. Wallon fait remarquer que le bey de Tunis se montra libéral envers les chrétiens. Il demande au gouvernement de ne pas l'être moins que lui et de consentir au rejet de l'article.

EXPLOSION D'UNE LOCOMOTIVE A la gare Saint-Lazare. — Les victimes. Effets de l'explosion.

Paris, 4 juillet. A onze heures et demie, ce matin, la chaudière de la locomotive 620 a fait soudainement explosion dans la tranchée du pont de l'Europe, près de la gare Saint-Lazare. Cinq ouvriers et le chauffeur de la locomotive ont été assez grièvement blessés. Les dégâts matériels sont sérieux.

L'explosion a eu des effets extraordinaires. La locomotive fut coupée en trois. L'arrière recula très loin sur les rails, avant fut projeté en l'air, obstruant la voie des grands trains ; la partie centrale fut fracassée. Le tender, pesant 600 kilos, fut lancé jusqu'au-dessus du hall. Un autre débris fut projeté par-dessus le hall et alla démolir un balcon au 5<sup>e</sup> étage et les fenêtres des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages des maisons de la rue de Berny qui, elle-même est à niveau élevé au-dessus de la voie.

Toutes les vitres des bureaux de la compagnie et des immeubles de la rue de Rome furent brisées ainsi qu'un certain nombre de vitres des rues de Moscou et du Rocher. De nombreux wagons garés sur les voies voisines furent détériorés. Les personnes blessées le sont légèrement, sauf le chauffeur qui, se trouvant sur la machine, a eu le bras arraché.

NOUVEAUX DÉTAILS Le nombre des personnes blessées par l'explosion de la locomotive à la gare Saint-Lazare est de 17. Aucune n'est cependant en danger. Des dernières constatations il résulte que les diverses pièces de la machine ont été projetées dans toutes les directions, jusqu'à une distance de 400 mètres. Certaines maisons de la rue de Constantinople furent littéralement mitraillées par les projectiles. Les tunnels des Batignolles, le pont de l'Europe ont leurs ouvrages de fer tordus. Des fragments de rails ont été ramassés dans la rue de Rome. Des débris de tubulures passant par dessus les toits furent retrouvés dans les rues avoisinantes, quelques uns pesaient jusqu'à 30 kilos.

Les cloisons intérieures des maisons proches de l'accident furent lézardées. Dans la rue de Rome un bloc de fer défonça un trottoir.

On rapporte de nombreux incidents causés par l'explosion. Un locataire d'une maison de la place de l'Europe, qui déjeunait dans sa salle à manger, au premier étage, a été soulevé et projeté contre la fenêtre et blessé à la tête et aux mains. La vitrine d'un magasin du boulevard des Batignolles a été réduite en miettes.

LA VIE LYONNAISE LES MORTS VONT VITE ! BAVARDAGE MACABRE Trop de morts ! — Un procédé nouveau. Réalisés ! — Nos vieux cimetières. Le néant par la Chimie. — Tous « réalisés » !

« Les morts vont vite ! » dit la ballade. Eh bien, non, les morts ne vont pas assez vite. Les morts ne veulent pas disparaître. Ils nous gênent et la science va nous aider à les réaliser.

En effet, un conseiller municipal des nouveaux élus, chimiste à ses heures, me disait qu'on allait s'occuper bientôt à l'Hôtel de Ville de l'application pratique du procédé imaginé jadis par feu l'expert Ferrand, membre de la société de pharmacie de Lyon, un chef-d'œuvre du genre, du genre macabre, s'entend, dont s'occupa son temps la Sorbonne. M. Ferrand, dont les ancêtres ont nous connu la barbe de fleuve, avait trouvé, paraît-il, les « moyens chimiques artificiels et naturels » combinés, permettant de prolonger « l'emploi des nouveaux cimetières dont le sol saturé devient impuissant à réaliser la décomposition des corps en temps voulu, c'est-à-dire dans une période de cinq années ».

Franchement, en lisant ce boniment on reste réveillé. Ce croque mort chimique semble bien l'invention la plus « nouvelle siècle » qu'on ait encore osé présenter au brevet.

Les morts mélangés vraiment trop longtemps à se dissoudre ; ils devenaient nuisibles. Tout à l'engrais, aujourd'hui ; au moyen d'un réactif puissant on va transformer en phosphate, en moins de vingt-quatre heures, les morts les plus récalcitrants.

On avait bien déjà essayé de la création, progrès considérable. On mettait en croûte les cadavres comme le noir animal, et tout était dit. Mais les cadavres tiennent encore trop de place, et la terre coûte vraiment trop cher. Les logements économiques ne permettent plus cette débâche de charniers réservés aux ancêtres. On doit disparaître quand on a cessé de plaire, et la chimie est venue le croque-mort idéal. Malheureusement, le procédé néglige de nous dire ce qu'on fera de cet engrais nuisible. Comment va-t-on utiliser les corps qu'on réalisera de la sorte ? De même que pour la vigne les plants améri-

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 5 juillet 1904. — 23 — MARIAGE SECRET PAR Paul BERTINAX PREMIÈRE PARTIE COMME UNE ÉPÉE VI A l'Hotel d'Aspremont (Suite) Intimidée... passive, Manuela avait docilement obéi.

petite. Elle vient de sortir de table... Et je vous prie de croire qu'elle avait bon appétit. — Ah !... fit la mère avec ravissement. — Vous pourriez demander à la nourrice.

— Je suis veuve, madame !... — Mais... vous avez bien... — Ah ! quel cri d'angoisse lui répondit : — Je suis seule !... seule au monde... avec ma pauvre petite fille !...

Non... le bon Dieu, qui est juste, ne serait pas toujours impitoyable ; et le châtiment de la mère ne s'appesantirait pas à jamais sur la tête de l'enfant... — Et comme, dans la vision éperdue de cet avenir de douleur... d'expiation... mais aussi de confuse espérance, elle poussait un profond soupir...

— Dépenser... Comment ? — Vous voilà clouée sur ce lit pour quinze jours... peut-être davantage. — Oh ! mon Dieu ! — Ce n'est pas de cela qu'il faut vous désoler. Vous avez encore de la hanche de bien tomber. Mais, pendant ce temps, votre compte marche toujours à la Croix de Provence.

GRANDES FÊTES DU RAPPEL RÉPUBLICAIN Bon N° 29

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES table with columns for various securities and their prices.

LES OUVRIERS ANGLAIS A PARIS Paris, 4 juillet. — Les délégués des cercles ouvriers d'Angleterre ont assisté ce soir au banquet présidé par M. Gérard, député, et où des discours chaleureux ont été applaudis.

LA GRÈVE DE BREST Brest, 4 juillet. — Les grévistes des tramways ont coupé de nouveau les fils électriques. La direction de l'usine a demandé la protection des troupes pour faire effectuer les réparations...

L'Affaire des Chartreux

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance de nuit M. MASCUAUD SERAIT L'X... MYSTÉRIEUX Paris, 4 juillet. — La commission d'enquête a siégé encore ce soir. Elle a reçu une lettre de M. Bichat, rédacteur au Matin, qui déclare ne pas vouloir communiquer les photographies demandées.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Paris, 4 juillet. — La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Flaminio qui communique la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. Bichat, rédacteur au Matin.

« M. le président. Le métier de journaliste m'oblige d'être quotidiennement en rapport avec des gens de toute sorte et ce sont les exigences de la profession qui m'ont fait interroger à Saint-Laurent du Pont le cuisinier Centre. « J'ai dans le Matin, reproduit textuellement ses réponses et je suis venu devant la commission d'enquête affirmer sous la foi du serment la scrupuleuse véracité de mon interview.

« Je me refuse absolument aujourd'hui à reproduire cette photographie et à prononcer aucun mot de la fin du jour. L'homme et non de la dénonciation. Si je connaissais le nom de l'X..., je n'aurais pas attendu l'invitation de la commission pour le publier dans le journal auquel j'ai l'honneur d'appartenir, mais je l'ignore et j'ignorai, je n'entends me rendre complice d'aucune calomnie et diffamation. Veuillez agréer, etc. »

La Guerre Russo-Japonaise

LIANG-YANG, 4 juillet. — La saison des pluies semble définitivement établie et elle rend tout mouvement militaire impraticable. Aussi l'opinion publique en Europe, si impatiente et même dangereuse par la pression qu'elle pourrait exercer sur les opérations, doit elle attendre avec calme la saison sèche qui permettra au général Kouropatkin, disposant alors de forces suffisantes, de reprendre vigoureusement l'offensive à la date et au moment si sagement prévu et attendu par lui avec tant de fermeté et de constance.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

Communications et Avis Divers

Société de Tir de Lyon. — Résultats du concours public du dimanche 3 juillet, à 200 mètres (centre) : 1. Roussel, 44 degrés, 2. Chaix 43, 3. H. Martin 41, 4. Charvet 20, 5. Jourdain 21, 6. Peloux 21, 7. Dupuy 23, 8. Mancau 21, 9. Aymard 20, 10. Bessard 22, 11. Ernest Meyer 24, 12. W. Bell 25, 13. A. Billon 31, 14. Curtat 33, 15. Jean Rittion 36.

de 23 ans, camionneur, boulevard des Brotteaux, lui un coup de revolver dont le projectile a atteint au ventre, lui occasionnant une blessure grave. Julien a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Dans l'après-midi d'hier Dumont s'est présenté lui-même à la sûreté et s'est constitué prisonnier.

VILLEURBANNE. — Vol. — La nuit dernière des cambrioleurs ont mis à sac l'appartement de M. Frick, chemin Saint-Antoine, 118. Des effets, évalués à 800 francs, ont été soustraits. Plainte a été déposée.

OULLINS. — Etat civil. — Naissances : Adolphe André Litandon, Marie-Louise Bouchon. Décès : Adeline Vennedil, 21 mois; Jeanne Gallet, épouse Manchon, 35 ans; Gabrielle Mollet, 10 mois; Mélanie Montel, veuve Coucignas, 66 ans.

Courrier des Sports

COURSES A SAINT-CLOUD Première course. — 1. Francesca g. 20.50, pl. 13.50. — 2. Brene pl. 21.50. — 3. Hildegarde. Deuxième course. — 1. Le Purtilain g. 49, pl. 41. — 2. Priom pl. 42. — 3. Perceneige. Troisième course. — 1. Meriso g. 57.50, pl. 27.50. — 2. Dragon pl. 36.50. — 3. Sablonnière. Quatrième course. — 1. Marechionis g. 57, pl. 34.50. — 2. Feslat pl. 22. — 3. Eudora. Cinquième course. — Mlle Pourqui g. 47.50, pl. 62. — 2. Dorval pl. 40. — 3. Emauville pl. 55.

LE TOUR DE FRANCE Voici la suite des arrivées au contrôle de Lyon, le 30 juillet (Lyon 40 h. 25 du jour). 36<sup>e</sup> Carrière, 40 h. 39, plus Daumain, 42 heures 20'30. Vassella 42 h. 57'15". Riche 42 h. 57'15". Calas 42 h. 57'15". Lardillier 4 h. 23'35" matin. A. Risi 5 h. 43. Leroy et h. 43. Niepceon 5 h. 47'29". Tachet 5 h. 47'38". Delhaue 6 heures 24'35". Cnopis G. h. 25. Drioulet 6 h. 25'34". Desvages 6 h. 49. Damaillencourt 6 h. 59. Jaek 6 h. 59. Risi 8 h. 50. Poupin 9 h. 56. Delortrie 9 h. 56.

On nous annonce de source certaine que le célèbre Jacquelin, champion du monde, plusieurs fois champion de France, viendra courir le samedi 9 juillet au vélodrome Tête-d'Or un match contre l'excellent lyonnais Lagarde Castoldi.

CHRONIQUE

Faculté des Lettres. — Sont admis définitivement aux divers ordres de licences : Lettres. — MM. Rouzy (assez bien), Schulz. Philosophie. — MM. Despatin (assez bien), Gautier, Pacaud, Mlle Vigier. Histoire. — MM. Kopff (assez bien), Pondevaux. Allemand. — MM. Collomb, Guimiot (assez bien), Morand. Anglais. — MM. Aubert, Chaffurin (bien), Mazar, Riboud.

Le mouvement des Abattoirs. — Du 22 au 28 juin, les abattoirs de Lyon ont fourni à la consommation 422,453 kilogrammes de viandes fraîches dont 244,556 par Vaise, 147,749 par Perrache et 5,370 par Corne-de-Cerf.

Phé du Serpent. — Au 1<sup>er</sup> étage : La boratoire spécial et exclusif pour l'exécution des ordonnances des Médecins.

QUINA CHABLY Dégommé par une voiture. — Mme Gilie, dévideuse, demeurant place de la Boucle 4, traversait hier le cours Lafayette lorsqu'elle fut renversée par un fiacre lancé à une vive allure et dont les roues lui passèrent sur les jambes.

Un négociant en soierie de notre ville, M. S..., a été adroitement soulagé, en cours de sa montre en or portant les initiales L. S., d'une chaîne également en or estimées à 800 francs.

Un vol. — M. le commissaire de police du quartier Saint-Louis a mis hier matin à la disposition de M. le chef de la Sûreté, la nommée Livet Lazzarino, se disant Thevenet, âgée de 48 ans, née à Saïnyan, département de Saône-et-Loire.

Brûlures mortelles. — On se souvient qu'à la suite de l'explosion survenue à l'usine qui s'est produite à l'usine de la Société chimique du Rhône, le 22 juin, un ouvrier nommé Jean-Marie Jarrier, âgé de 47 ans, demeurant rue du Port, à Saint-Pons, avait été grièvement brûlé.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes : Ernest P., 29 ans, recherché pour insoumission et inculpé de détournement de mineur; Barthélémy R., 45 ans, manœuvre, inculpé de vol; Duguéscin; Emmanuel P., 37 ans, domestique, auteur de plusieurs vols commis à Lyon et à Saint-Jean-de-Maurienne.

Les voleurs. — Dans le courant de la nuit dernière, vers trois heures et demie, un individu porteur d'un sac à bandoulière son fait à la rue de deux gardiens de la paix en tournée, route de Crémail, à Villeurbanne.

Un triste accident d'automobile s'est produit, hier dimanche, sur la route Nationale n° 402, entre Aubenas et St-Dizier, au tournant Gimond, à un kilomètre environ d'Aubenas.

Un notaire de Vals-les-Bains, M. P. Gonthier et sa jeune dame, accompagnés de M. et Mme L. Ganne et de leur enfant, faisaient une promenade en automobile lorsque, après avoir dépassé de quelques mètres le tournant Gimond, un des pneus de l'automobile éclata.

La voiture alla se briser contre un arbre de la route, projetant les voyageurs sur la chaussée. Le bruit produit par l'éclatement du pneu fut entendu à une assez grande distance par des personnes qui se portèrent au secours des voyageurs, qui, après avoir reçu les premiers soins, furent ramenés à leur domicile à Vals-les-Bains. M. et Mme Gonthier ont reçu des blessures assez graves qui, néanmoins, ne mettent pas leurs jours en danger; celles reçues par les autres voyageurs sont sans gravité.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Nous recevons la communication suivante : L'Arbresle, 4 juillet 1904. Sur l'initiative du Comité républicain des libéraux-progressistes du canton de l'Arbresle, une assemblée générale composée de maires, adjoints et délégués des communes du canton, a eu lieu à l'Arbresle, dimanche 3 juillet, en vue de la prochaine élection au Conseil général du 31 courant.

64 délégués convoqués par 14 communes, sur 17 dont se compose le canton, étaient présents, y compris 44 maires ou adjoints.

À l'unanimité des voix des délégués, l'assemblée, présidée par M. Coquard, maire de Savigny, ayant pour assesseurs MM. Mangin, maire de Saint-Pierre-la-Palud, Desaintjean, maire de Bessenay, Perrin, maire de Sarcey, Lepin, maire de Bibost, et Pelosse, conseiller municipal à Bessenay, a acclamé la candidature de M. Daniel Jonard, chef d'usine de Lisages, élu député, comme candidat républicain libéral-progressiste aux élections cantonales du 31 juillet.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 4 juillet. Voici le bulletin météorologique de l'observatoire de Lyon.

La pression est faible sur la Scandinavie, élevée sur la Bretagne (Brest 767 mm.) et elle diminue sur le centre du continent.

Sur nos régions, le baromètre est sensible- ment stationnaire vers 764 mm., et le temps semble devoir être orageux.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare). Hauteur barométrique à 4 heures du soir : 765.7.

Températures extrêmes de la journée, à l'ombre : minimum + 13°, maximum : + 28°. À l'air libre : minimum : + 10°, maximum : + 39°.

FAITS DIVERS

Renversée par une voiture. — Mme Gilie, dévideuse, demeurant place de la Boucle 4, traversait hier le cours Lafayette lorsqu'elle fut renversée par un fiacre lancé à une vive allure et dont les roues lui passèrent sur les jambes.

Un négociant en soierie de notre ville, M. S..., a été adroitement soulagé, en cours de sa montre en or portant les initiales L. S., d'une chaîne également en or estimées à 800 francs.

Un vol. — M. le commissaire de police du quartier Saint-Louis a mis hier matin à la disposition de M. le chef de la Sûreté, la nommée Livet Lazzarino, se disant Thevenet, âgée de 48 ans, née à Saïnyan, département de Saône-et-Loire.

Brûlures mortelles. — On se souvient qu'à la suite de l'explosion survenue à l'usine qui s'est produite à l'usine de la Société chimique du Rhône, le 22 juin, un ouvrier nommé Jean-Marie Jarrier, âgé de 47 ans, demeurant rue du Port, à Saint-Pons, avait été grièvement brûlé.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes : Ernest P., 29 ans, recherché pour insoumission et inculpé de détournement de mineur; Barthélémy R., 45 ans, manœuvre, inculpé de vol; Duguéscin; Emmanuel P., 37 ans, domestique, auteur de plusieurs vols commis à Lyon et à Saint-Jean-de-Maurienne.

Les voleurs. — Dans le courant de la nuit dernière, vers trois heures et demie, un individu porteur d'un sac à bandoulière son fait à la rue de deux gardiens de la paix en tournée, route de Crémail, à Villeurbanne.

Un triste accident d'automobile s'est produit, hier dimanche, sur la route Nationale n° 402, entre Aubenas et St-Dizier, au tournant Gimond, à un kilomètre environ d'Aubenas.

Un notaire de Vals-les-Bains, M. P. Gonthier et sa jeune dame, accompagnés de M. et Mme L. Ganne et de leur enfant, faisaient une promenade en automobile lorsque, après avoir dépassé de quelques mètres le tournant Gimond, un des pneus de l'automobile éclata.

Un vol. — M. le commissaire de police du quartier Saint-Louis a mis hier matin à la disposition de M. le chef de la Sûreté, la nommée Livet Lazzarino, se disant Thevenet, âgée de 48 ans, née à Saïnyan, département de Saône-et-Loire.

Brûlures mortelles. — On se souvient qu'à la suite de l'explosion survenue à l'usine qui s'est produite à l'usine de la Société chimique du Rhône, le 22 juin, un ouvrier nommé Jean-Marie Jarrier, âgé de 47 ans, demeurant rue du Port, à Saint-Pons, avait été grièvement brûlé.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes : Ernest P., 29 ans, recherché pour insoumission et inculpé de détournement de mineur; Barthélémy R., 45 ans, manœuvre, inculpé de vol; Duguéscin; Emmanuel P., 37 ans, domestique, auteur de plusieurs vols commis à Lyon et à Saint-Jean-de-Maurienne.

Les voleurs. — Dans le courant de la nuit dernière, vers trois heures et demie, un individu porteur d'un sac à bandoulière son fait à la rue de deux gardiens de la paix en tournée, route de Crémail, à Villeurbanne.

Un triste accident d'automobile s'est produit, hier dimanche, sur la route Nationale n° 402, entre Aubenas et St-Dizier, au tournant Gimond, à un kilomètre environ d'Aubenas.

Un notaire de Vals-les-Bains, M. P. Gonthier et sa jeune dame, accompagnés de M. et Mme L. Ganne et de leur enfant, faisaient une promenade en automobile lorsque, après avoir dépassé de quelques mètres le tournant Gimond, un des pneus de l'automobile éclata.

ains ne s'adaptent pas à tous les terrains; dans le Hipparia ne vit pas où vit le Solon; ainsi le sol veut des phosphates suivant la richesse ou sa pauvreté. On désosera donc les corps; on aura ainsi le choix des analyses. Rien ne sera perdu et la chimie aura vraiment fait un pas sérieux dans cette voie utilitaire.

En lisant le rapport du « père Ferrand », comme nous le nommons jadis, qu'on veut exhumé à nouveau, — non M. Ferrand, il est réalisé sans doute, lui, depuis longtemps, mais son rapport — je me rappelle le passage de la Vie Errante de Guy de Maupassant.

« Nos morts, on les empile, on les enasse l'un contre l'autre, l'un dans l'autre, en un petit coin hors la ville, dans la banlieue, entre quatre murs. « Les dalles de marbre, les croix de bois couvrent des générations, enfouies à depuis des siècles. C'est un fumier de morts à la porte des villes. On leur donne tout juste le temps de perdre leur forme dans la terre, engraisée déjà par leur nourriture humaine, le temps de mêler encore leur chair décomposée à cette argile cadavérique. »

Voilà que, reprenant la théorie de M. Ferrand, ce bon gros homme au bonnet grec que nous croisons si souvent rue de la République, près de l'antiquaire, au musée secret connu des collectionneurs, où le fin boulangier Gronchon ont son heure de célébrité nocturne et tapageuse, un conseiller municipal tout frais éclos va donner aux morts le temps de se décomposer... en attendant leur décomposition. Eh bien, non la terre aura encore besoin des morts; elle mangera encore de la chair, cette goutte horrible de la nourriture d'un mille ans, que charbon Pierre Dupont, va maintenant à son tour sucer par force cette moelle qu'elle refusait trop au gré du chimiste. Réalisons! Réalisons! tel est le cri du jour.

Un cinquième? C'est beaucoup trop, au prix qu'est la terre. Que va-t-on trouver encore? Une corne, voilà la vraie solution. On y jettera pêle-mêle ensemble, têtes, bras, jambes, tibias de mâles de femelles d'ont les morts d'un jour, déjà publiés et confondus. La glycérine et le noir animal sont des sous-produits qu'il faut utiliser dans un monde économe et civilisé.

Vousirez, pauvre mère, pleurer sur la tombe d'un fils que les balles ont tué, au loin, bien loin mais dont on vous a rendu au moins la triste dépouille, heureuse encore.

En vingt-quatre heures, il ne restera plus rien de ce brave. C'est le vrai néant. Réalisez! Place à d'autres!

Cherchez, pauvre femme, la place où repose celui qui n'est plus et qui fut tout pour vous dont l'âme, en s'en volant, emporta votre âme! Allons donc! Les jours ne poussent plus au cimetière. Réalisez!

Ah! la visite du 4<sup>e</sup> novembre aux nécropoles sera dès lors bientôt faite. Qu'irait-on chercher à Loyasse, à la Croix-Rousses, à la Guillotière, à Cusset? On se rendra vers la corne au laboratoire municipal. Le cimetière ne sera plus un lieu de repos; ce sera le charnier de Montcaumon.

On jettera, on jettera à la pelle dans l'immense corne commune les morts qui s'y coaguleront dans le même engrais. Et jamais plus le poète ne pourra dire : Grandaque effosis mirabitur ossa sepulcris.

On nous aura réalisés!

Et pendant ce temps... la terre tourne; le soleil brille; la vigne se gonfle et le pêcheur taquine le goujon. La vogue du boulevard du Nord bat son plein.

Allons aux Brotteaux ma mie Jeanne... Francoussière.

AUTOUR DU PALAIS

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

Hier après midi nos jeunes avocats stagiaires se sont réunis au Palais pour la clôture de leurs conférences hebdomadaires. Dans cette séance, ils ont procédé, suivant l'usage, à l'élection de leurs secrétaires pour l'année 1904-1905.

Un premier tour de scrutin, ont été élus MM. Jacques Tourret et Léon Gouy, avocats, que la sympathie qu'ils ont acquise au barreau lyonnais avait désigné d'avance aux suffrages de leurs confrères.

La conférence a procédé également à l'élection du stagiaire chargé de prononcer à la rentrée prochaine le discours que l'usage nous a transmis et qui a survécu à la récente suppression des discours de rentrée; l'honneur en est échu à M. Ernest Rigot le fils de M. le conseiller honoraire Rigot, bien connu des tétérés de notre ville.

Ajoutons pour être complets que dans la même réunion, M. le Bâtonnier a fait connaître la décision par laquelle le Conseil de l'Ordre décernait à M. Gustave Paret, secrétaire sortant, le prix institué par M. Mattevon, un de nos plus regrettés bâtonniers.

A tous ces jeunes maîtres le Rappel Républicain est heureux de témoigner ses meilleures et plus cordiales félicitations.

ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE LYONNAISE

Dimanche dernier 3 juillet, l'Association des Anciens Elèves de l'École Centrale Lyonnaise a organisé une visite aux Hauts-Fourneaux de Chasse.

La sortie était divisée en 3 groupes. Les cyclistes conduits par MM. Guigard et Fhenard; les automobilistes, sous la direction expérimentée de M. Luc Court, notre distingué constructeur lyonnais; enfin, la maison Hobelet et Buffard avait mis à la disposition de leurs camarades un tracteur Société remorquant un légitime carpiert. La traversée des villages et villes silencieuses sur le parcours a soulevé une étrange curiosité de ces différents modes de la locomotion moderne.

M. Potier, ingénieur, a bien voulu faire visiter les Hauts-Fourneaux de Chasse aux anciens élèves qui ont assisté à une conférence et étudié avec grand intérêt les installations modernes et les derniers perfectionnements apportés à l'art de la métallurgie par M. Sogné, le très compétent directeur de cette société.

Un déjeuner a réuni, au restaurant Villard, à Bâns, les membres de cette intéressante excursion.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Aubenas, 4 juillet. Un triste accident d'automobile s'est produit, hier dimanche, sur la route Nationale n° 402, entre Aubenas et St-Dizier, au tournant Gimond, à un kilomètre environ d'Aubenas.

Un notaire de Vals-les-Bains, M. P. Gonthier et sa jeune dame, accompagnés de M. et Mme L. Ganne et de leur enfant, faisaient une promenade en automobile lorsque, après avoir dépassé de quelques mètres le tournant Gimond, un des pneus de l'automobile éclata.

Messieurs les membres honoraires sont priés d'y assister. Société professionnelle des comptables de Lyon, 5, rue Jusseau. — Placement. — Un registre spécial, tenu au siège social, mentionne toutes les places qui sont offertes et toutes les demandes d'emplois. Le conseil d'administration prie instamment tous ses collègues de lui faire connaître sans retard tous les emplois vacants qu'ils peuvent connaître, afin d'en faire profiter les sociétaires postulant.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 7 juillet courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège social. Les demandes d'admission devront être adressées avec références à M. le président, au siège social.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Sanlaville et Louis, de Saint-Georges-de-Renels, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Françoise-Étienne SANLAVILLE née Marie LOUIS

décédée le 4 juillet, et vous prient d'assister à ses funérailles qui auront lieu le mercredi 6 courant, à 10 heures du matin.

Monsieur Jean Maillet, fabricant de soieries à Charlieu, et Madame Maillet, ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur fils

Monsieur Frédéric MAILLET et les prient de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu, ce soir mardi, à 6 heures précises.

Arquebuse du Patronage

LA SEULE, LA VRAIE MARQUE P. BOUCTIENET Représentant

70, Boulevard des Brotteaux, 70

POUR PARAITRE TRÈS PROCHAINEMENT Le Guide très complet et illustré du voyageur et du touriste EN BEAUJOLAIS

Villefranche-Tarare Villefranche-Monsols Volzanne-Paray-le-Monial PAR E. BERLOT-FRANCOUAIRE

PRIX : 4 Francs 1 fr. 25 par la poste

On reçoit les souscriptions aux Bureaux du Rappel Républicain

En Passant...

Le charmant volume de notre collaborateur Léon Borden obtient un vrai succès auprès des amateurs d'œuvres jolies et saines.

Un livre lyonnais, vêtu de rose, plait surtout par sa philosophie souriante, mélangée parfois, amère jamais.

Nos lecteurs peuvent se procurer En Passant... dans nos bureaux, au prix de deux francs. On peut également se le procurer par correspondance.

SPECTACLES ET CONCERTS

CONCERT DE L'HORLOGE. — Ce soir, à 8 heures, concert d'été, 9 h. 1/2. Tout ment et Talmat. Gros succès. Dimanches et fêtes, matinée à deux heures.

MUSIQUE DE BELLECOEUR. — Tous les jours de 5 heures à 6 heures, musique militaire. Musique du 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Programme du 5 juillet : 1. Allegro militaire N. 3. — 2. Démophon, Vogel. — 3. La Feria, Lacombe. — 4. Le balcon, R. David. — 5. Heroïne et Scapin, Lugiini.

BRASSERIE DUPUIS (Croix-Rousses). — Tous les soirs, grand concert par le célèbre orchestre Dupuis, 60 exécutants. Matinées, dimanches et fêtes, de 4 à 6 heures.

CONCERT DES NOUVEAUTES, en face le cirque Hanoy, M. Auguste Bonneton, directeur-propriétaire. — Tous les jeudis, médus et dimanches, à 8 heures très précises, grande soirée de gala avec l'orchestre, deux listes, le comique Delval, Mlle de Marly, danses et transformations, etc.

CONCERTS BELLECOEUR. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, concert par l'Orchestre du Grand-Théâtre.

PUNERAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Flochon Alphonse, enjoliveur, 25 ans, rue Rivet, 3, f. 8 h.

Deuxième arrondissement. — Sannier J. camionneur, 22 ans, rue des Templeurs, 6, f. 5 h. — Morier Marius, 16 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Groléaz Joseph, retraité, 68 ans, H. Dieu, f. 3 h. — Dupont Adrien, journalier, 31 ans, H. Dieu, f. 4 h. — Bouchard, 61 ans, veuf H. Dieu, f. 4 h. — Bouchard, 61 ans, veuf H. Dieu, f. 4 h. — Bouchard, 61 ans, veuf H. Dieu, f. 4 h.

Troisième arrondissement. — Favier Victor-Antoine, menuisier, 35 ans, route de Vienne, 206, f. 7 h. — Giraud Marie-Jeanne, 43 ans, Grande Rue Guillotière, 250, f. 10 h. — Chatal Francis-Henriette, 6 ans, cours de la Liberté, 63, f. 5 h. — Lassus Lucien, 20 jours, chemin Croix-Morlon, 37, f. 9 h. — Besançon Marie, 7 mois, rue Sébastopol, 59, f. 4 h.

Quatrième arrondissement. — Rozet Catherine, veuve Buisson, 35 ans, r. Hénon, 52, f. 3 h. — Tournier Josephine, veuve Riffey, 78 ans, r. de l'Enfance, 43, f. 9 h. — Simon Céline, épouse Lambin, 72 ans, place de la Boucle, 1, f. 4 h. — Ponce Auguste, 62 ans, H. C. H. — Brunard Madeleine, veuf 68 ans, H. C. H. — Bouchard, 61 ans, veuf H. Dieu, f. 4 h. — Bouchard, 61 ans, veuf H. Dieu, f. 4 h. — Bouchard, 61 ans, veuf H. Dieu, f. 4 h.

Cinquième arrondissement. — Philippiu Victoria, 75 ans, r. du Juge de Paix, 22, f. 4 h. — Bayle Albert Gaston, employé, 64 ans, montée Chemin-Neuf, 63, f. 7 h. — Dupouzet Mathieu, 22 ans, place de l'ancienne Douane, 22, f. 8 h. — Corbet Frédéric, cantonnier, 24 ans, q. de Pierre-Scize, 58 ans, f. 6 h. soir. — Mécès Amélie, 37 ans, montée des Chazaux, 4, f. 10 h. — Batt Louis, chauffeur, 35 ans, rue du Pont de la Gare, 24, f. 3 h.

Statième arrondissement. — Marguier Claudius, 14 jours, r. de Sèze, 420, f. 5. — Veuv Vervay Anne, 75 ans, c. Villo, 70, 6 h. matin. — Henry Marie, veuf, 71 ans, r. Clifton, 78, f. 8 h. — Chamartin Be noîte, veuve Peiron, 63 ans, porte ci-devant Guillotière, f. 10 h.

COURS DE LYON

Table of market prices for Lyon, including various commodities and exchange rates.

COURS DE PARIS

Table of market prices for Paris, including various commodities and exchange rates.

MINES D'OR

Table of gold mine prices and related financial data.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including mentions of 'Le Turc unifié' and 'Le Rio-Tinto'.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Financial information and company news, including 'Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico'.

Société française des Charbonnages du Tonkin

Advertisement for Société française des Charbonnages du Tonkin, detailing coal exports and company information.

Advertisement for MAISON BENEVOLO, an optical and medical shop located at 48, rue de la République, Lyon.

Advertisement for A VENDRE PROPRIÉTÉ à LYON, featuring a house with a garden and other details.

Advertisement for LE THÉ DES MANDARINS, a high-quality tea brand available in various quantities.

Advertisement for ALBERTIN & Co Patés Alimentaires EXTRA, including subscription information for 'Le Rappel Républicain'.

Large advertisement for FERNET-BRANCA, an aperitif, featuring the brand name in large letters and descriptive text.

Advertisement for PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES, offering a service for economical notices.

Advertisement for DEMANDES D'EMPLOIS, listing various job openings and requirements.

Advertisement for CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS, offering financial services.

Advertisement for OBJETS D'OCCASION, listing various second-hand items for sale.

Advertisement for SPORT, listing sports equipment and related services.

Advertisement for AVIS DIVERS, containing various public notices and announcements.

Advertisement for ROGER-LA-HONTE, featuring a dramatic story by Jules Mary.

Continuation of the story 'Roger-La-Honte', describing the character's situation.

Continuation of the story 'Roger-La-Honte', detailing the plot and characters.

Continuation of the story 'Roger-La-Honte', showing the progression of events.

Continuation of the story 'Roger-La-Honte', focusing on the climax and resolution.

Continuation of the story 'Roger-La-Honte', concluding the narrative.